



ÉDITO

Deux interventions marquantes de la Ligue de l'enseignement en ce mois de février : d'une part, les journées d'études des responsables fédéraux (JERF) qui ont connu une large participation des militants ; d'autre part, l'entrée dans la campagne de la Ligue qui rend publiques ses "50 propositions pour faire société".

Deux temps forts que nous devons relayer sur le terrain pour qu'ils aient un impact sur notre projet de "faire société" :

- les JERF parce qu'elles consacraient leur réflexion à la vie associative et en particulier aux transformations qui affectent le monde associatif, en vue de l'élaboration d'un texte d'orientation qui sera soumis à l'assemblée générale de 2012 ;
- les 50 propositions, parce qu'elles interrogent notre société – plus concrètement et directement nos hommes politiques – et parce qu'elles portent sur les thèmes qui nous sont les plus proches.

Deux temps forts qui s'inscrivent dans un contexte complexe :

- un contexte de banalisation du fait associatif dans une logique de concurrence, de marchandisation de la société qui conduit l'association à s'interroger sur sa signification, comme lieu d'engagement citoyen, lieu de transformation sociale et sur sa capacité à revendiquer son objectif d'utilité sociale ;
- un contexte de crise profonde, de changements d'une ampleur et d'une accélération inédites... des inégalités qui se creusent et qui détruisent notre société, des fractures civiques, sociales et culturelles... un contexte de défis qui relèvent à la fois de difficultés conjoncturelles et des mutations de la société, dans lequel nous aurons à faire notre choix de vivre ensemble.

À travers ses 50 propositions, la Ligue réaffirme les principes qui "doivent fonder une confiance retrouvée : avec une société plus juste et plus solidaire, une société laïque et plus fraternelle, une société d'hommes et de femmes libres et responsables".

C'est sans doute de confiance dont ont le plus besoin les citoyens de ce pays...

Éric Favey, secrétaire général adjoint de la Ligue, cite à ce propos le grand éducateur Fernand Deligny : "Le plus grand mal que tu puisses leur faire, c'est de promettre et de ne pas tenir. D'ailleurs, tu le paieras cher et ce ne sera que justice."

Gérard Chanel

Associations : état des lieux et avenir

De nombreux militants, responsables fédéraux, étaient réunis du 1^{er} au 3 février derniers dans le cadre des journées d'études (JERF) consacrées à "la vie associative". Il faut dire que les JERF constituent une étape décisive pour la préparation du texte d'orientation qui sera soumis à l'assemblée générale de 2012.

On peut dire qu'une véritable dynamique collective s'est construite :

- avec des temps de réflexion prospective sur les enjeux associatifs, avec l'intervention de personnalités extérieures autour de trois thématiques : l'évolution des relations contractuelles entre associations et collectivités ; le nouveau rôle des fédérations dans un contexte d'affaiblissement des formes instituées de l'action collective ; l'impact de la professionnalisation sur les associations ;
- avec des temps d'ateliers enrichis de témoignages d'associations du réseau de la Ligue.

Une dynamique qui se construit à partir d'un état des lieux du paysage associatif, en particulier du secteur de la jeunesse et de l'action populaire.

Viviane Tchernonog, chargée de recherche au CNRS, présente aux JERF 2012 un panorama du paysage associatif français et des grandes tendances en matière de bénévolat, de financement et d'emploi associatif, à partir d'une enquête conduite en 2011 par le CNRS (1). Elle porte un regard sur les grandes évolutions de 1999 à 2005, sur l'impact de la crise sur la vie associative et les conséquences des grandes évolutions sur l'avenir des associations.

Comment vivent les associations ? Quelle est l'origine de leurs ressources ? Quelles sont les évolutions et les perspectives du financement public ?

Le tableau 1 met en évidence que tous les indicateurs d'activité sont en croissance positive et rapide dans l'espace de six années qui séparent les périodes d'observation, de 1999 à 2005 et que le poids des associations dans l'économie continue d'augmenter. Il indique également que le développement du secteur associatif s'est effectué dans un contexte de concurrence entre les associations pour l'accès aux ressources.

Le tableau 2 met en évidence que, si les financements publics du secteur associatif, toutes formes confondues, ont augmenté régulièrement depuis plusieurs décennies, l'augmentation en volume des financements s'est ralentie vers 1990, conduisant ce secteur à se tourner vers une privatisation des ressources qui ont augmenté deux fois plus vite que les ressources publiques.

Le financement public a connu d'importants changements : on constate une baisse rapide des financements d'État avec en revanche une montée en charge du financement par les collectivités territoriales. Les raisons sont à trouver dans les vagues successives de décentralisation qui ont contribué à baisser "mécaniquement" la part de l'État dans le financement et à

1 Évolution des grands indicateurs d'activité

	2005	Taux d'évolution en six ans	Taux annuel moyen d'évolution
BUDGET TOTAL :	59,4 milliards	15 %	2,5 %
- Financement public (en €)	30,2 milliards	9 %	1,6 %
- Financement privé (en €)	29,2 milliards	19 %	3,1 %
Emploi salarié (nombre de postes et ETP)	1,9 million 1 045 000 ETP	15 %	2,5 %
Travail bénévole (nombre de bénévoles et ETP)	14,5 millions 935 300 ETP	30 %	5 %
Nombre d'associations	1 100 000	25 %	4,2 %
PIB français (en €)	1 717,9 milliards	12 %	2 %
Nombre d'emplois salariés publics et privés en France	22,7 millions	5 %	0,9 %

2 Évolution de la structure des financements

	1999	2005	Évolution annuelle 1999-2005	Perspectives d'évolution
FINANCEMENT PRIVÉ :	46 %	49 %	+ 3,1 %	++
- Cotisations	10 %	12 %	+ 7 %	+
- Dons et mécénat	5 %	5 %	+ 2 %	++
- Vente aux usagers	31 %	32 %	+ 3 %	+
FINANCEMENT PUBLIC :	54 %	51 %	+ 1,6 %	-
- Communes	15 %	14 %	+ 1,1 %	=
- Départements	9 %	10 %	+ 3,4 %	=
- Régions	3 %	4 %	+ 2,7 %	-
- État	15 %	12 %	- 0,9 %	--
- Autres (organismes sociaux, Europe)	11 %	11 %	-	=

augmenter celle des collectivités territoriales. Le contexte de déficits publics et la révision générale des politiques publiques (RGPP) dont l'objectif est bien de diminuer la dépense publique expliquent également l'accélération du processus de réduction qui trouve aussi son explication dans le changement de philosophie de l'intervention de l'État ; une nouvelle position qui préconise le "passage d'une culture de la subvention vers une culture de la commande publique, ce qui contribue à modifier le volume et les formes des financements de l'État". Autant de mutations qui fragilisent le secteur associatif et qui conduisent, dans certains cas, à une instrumentalisation des associations par la puissance publique (financements de type contractuel qui permettent aux collectivités d'ajuster leur politique de financement des associations à leur propre politique). Si les données actuelles ne permettent pas d'apprécier l'impact de la crise sur les financements, on constate tout de même une augmentation du nombre d'emplois salariés en 2009, croissance qui sera vraisemblablement fortement atténuée par l'impact de la chute des subventions en 2010.

Le bénévolat croît à un rythme considérable - le travail bénévole a crû à un rythme de 5 % chaque année de 1999

à 2005. Une augmentation qui tient en fait à la multiplication des associations plus qu'à une augmentation du volume de travail bénévole par association. 32 % des Français de plus de 18 ans, soit 16 millions, ont une activité bénévole, ce que l'on peut évaluer à un million d'emplois temps-plein. Mais, comme nous l'analysons dans notre dossier (pages 4 et 5), le bénévolat n'est pas sans poser quelques difficultés aux associations ; difficultés pour l'essentiel liées à la modification du comportement des bénévoles - plus sélectifs dans leurs choix de secteur d'intervention - ainsi qu'à des questions de formation et de qualification des candidats. Le secteur associatif se professionnalise et si l'engagement existe, les compétences et les qualifications recherchées font défaut. Les emplois salariés, dont le niveau est considérable, sont également en création de manière constante et impressionnante. Le milieu associatif emploie environ 1,8 million de salariés, soit 5,5 % de l'emploi salarié, sous des formes dont il convient de souligner la particularité : ce sont des emplois saisonniers, occasionnels, d'insertion professionnelle, des temps partiels, des CDD, des emplois complémentaires à une activité principale, ce qui amène à préciser qu'il s'agit plutôt de 1,8 million de bulletins de salaire...

Tout laisse à penser que les financements publics en direction du monde associatif ont peu de chances de se développer dans les années à venir, ce qui conduira les associations à imaginer d'autres sources de financements... en direction du privé, du mécénat qui représente actuellement 5 % de son financement, voire d'un public plus solvable...

Les problèmes posés par cette baisse des financements publics dépasseront les problèmes de simple comptabilité. "... La nature, l'origine et les formes de financements associatifs ne sont pas neutres sur les projets des associations, sur la nature de leurs actions... Ils peuvent avoir à long terme des conséquences notables sur le mode de développement du secteur."

En résumé, alors que les financements d'État diminuent, on assiste, sur la période 1999-2005, à une montée en charge des financements locaux et à une privatisation des financements. Un bénévolat en essor qui repose sur le développement de l'engagement mais avec des difficultés d'adaptation du bénévolat aux besoins des associations. On constate un développement de la concurrence entre associations ainsi qu'avec le secteur privé, dans un contexte de professionnalisation et une croissance de l'emploi salarié.

(1) Le Paysage associatif français - mesures et évolutions, Juris éditions, Dalloz, 2007.

RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

Culture - éducation - jeunesse (CEJ)

- 10 mars : théâtre amateur *La Bonne Adresse* de Marc Camoletti par le Petit Théâtre de Babylas à la salle polyvalente de Chalus
- 15 au 18 mars : Festival "Théâtre Actif" de Lempdes, à la 2Deuche
- 15 au 27 mars : exposition "Catherine Chanteloube installations" Halle du Jeu de Paume à Vic-le-Comte
- 19 mars : Skali spectacle *Jean et Jeanne* de la compagnie Cazaril à la salle des fêtes de Vernines et le 20 mars à la Maison pour tous de Chadrac
- 28 mars : spectacle *Daphnis et Chloé* à la Maison de la culture à Clermont-Ferrand

Services CEJ et UFOLEP

- 6 et 7 avril : spectacle de danse *De fil en chemin* à la salle Jean-Cocteau, Maison de la culture de Clermont-Ferrand

UFOLEP

- 10 mars : badminton tournoi jeunes à St-Genès-Champanelle
- 10 et 11 mars : gymnastique - régionaux masculins et féminins niveau 5 à niveau 1 au complexe sportif de Volvic

- 17 et 18 mars : gymnastique - régionaux féminins niveaux 6 et 7 au stade de la Vouée à Châtel-Guyon
- 24 et 25 mars : gymnastique - Régionaux féminins niveaux 7 et 8 à Domérat
- 25 mars : badminton - tournoi double mixte à St-Amant-Tallende
- 25 mars : tir à l'arc - rencontres départementales intérieures au Mont-Dore
- 31 mars et 1^{er} avril : gymnastique - régionaux féminins niveau 8 et évolution à Aigueperse
- 1^{er} avril : badminton - tournoi double hommes / femmes à Sauxillanges
- 7 avril : concours de pétanque UFOLEP à Pont-du-Château
- 14 avril : concours de pétanque UFOLEP à Clermont-Ferrand / Fontgèze
- 29 avril : tir à l'arc - rencontres départementales, tir en campagne à Billom

USEP

- 12 mars : épreuve départementale CM judo à l'Arténium de Ceyrat
- 27 mars : journée départementale danse à la Maison de la culture à Clermont-Ferrand
- 29 et 30 mars / 5 et 6 avril : journées départementales course d'orientation à Vulcania

- 5 avril : journée départementale "Youpisports" au stadium J.-Pellez à Aubière

FORMATIONS

UFOLEP

- 10 mars : recyclage PSC1 au centre de secours d'Orcet
- 11 mars : certification d'aptitude automobile à Servilly
- 18 mars : capacité commissaire de piste moto à Clermont-Fd
- 18 mars : stage de pratique en aikido à Cournon
- 24 mars : stage découverte yoga à St-Maurice-ès-Allier
- 31 mars et 1^{er} avril : BF1A tir à l'arc "volet pédagogique" au COS de Vichy
- 31 mars et 1^{er} avril : BF1A Randonnée pédestre au Chambon/Lac
- 7 avril : stage technique - perfectionnement tir à l'arc "séance vidéo" - Espace Beaufort de Pont-du-Château
- 14 avril : stage découverte "marche nordique" au centre de Chadieu

Culture - éducation - jeunesse (CEJ)

- 14 et 15 mars : stage avec Pascale Siméon, metteur en scène de la compagnie Écart Théâtre, dans le cadre du Festival de Lempdes
- 24 et 25 mars : stage "Danses de provinces françaises" animé par Thierry Bouffard à la salle de la Maison de quartier de Champratel à Clermont-Ferrand

27, 28 et 29 avril à Gerzat

Assemblée générale nationale UFOLEP

Le comité départemental UFOLEP et sa présidente, Annie Coly, la Ville de Gerzat et son maire, Georges Dassaud, sont heureux d'accueillir l'assemblée générale électorale de l'UFOLEP 2012. Celle-ci se déroulera les 27, 28 et 29 avril prochains salle du Galion à Gerzat.

Pour l'occasion, Philippe Machu, président national, accueillera les 250 participants représentant tous les comités du territoire national (DOM inclus). Cette A.G. marquera l'arrivée du prochain comité directeur national.



Conférence de presse du 8 décembre 2011 : Bernard Guillot (FAL), Bernard Demars (DDCS), Annie Coly (présidente Ufolep63), Philippe Machu (président national Ufolep), Alain Néri (sénateur), Georges Dassaud (maire de Gerzat).

Assemblée générale de la FAL du Puy-de-Dôme

Et si vous étiez candidat ?

Pour cette assemblée générale, nous serons accueillis par nos amis de "Pro-Patria", dans le cadre du 100^e anniversaire de l'association présidée par Robert Imbaud.

Réservez d'ores et déjà cette date dans vos agendas. Les documents préparatoires de l'A.G. (rapport d'activité de la Fédération, bilan et compte de résultat 2011, budget prévisionnel 2012) seront transmis aux présidents des associations régulièrement affiliées pour l'année 2011-2012.

L'A.G. est aussi l'occasion d'un renouvellement du conseil d'administration de la Fédération (renouvelé par tiers tous les ans). Même si certains candidats sortants renouvellent leur candidature, d'autres ont choisi, après de "bons et loyaux", services de ne pas la renouveler. Dès lors, nous lançons un appel à candidature.



Gérard Chanel, président de la FAL et une délégation du C.A. accueillis par Robert Imbaud, président à Maringues, pour une première séance de travail préparatoire à l'A.G. de 2012.

Les imprimés de candidature ont été transmis à vos présidents d'association : si vous envisagez d'être candidat, il faut impérativement vous rapprocher

de votre président d'association et nous transmettre votre candidature au siège de la FAL - 31, rue Pélissier avant le 30 mars.

L'assemblée générale annuelle de notre Fédération aura lieu le **vendredi 11 mai à Maringues** à 19 h, salle d'honneur, place de la Mairie

AUBIAT • BEAUMONT • BLANZAT • CHADIEU • MARINGUES • MÉNÉTROL • PONT-DU-CHÂTEAU • RIOM • LOUBEYRAT • SAINT-BONNET-PRÈS-RIOM • VERTAIZON

Un ALSH militant

L'ALSH de Vertaizon présente la double particularité d'avoir été la première structure de ce type prise en charge par la FAL du Puy-de-Dôme et d'être la seule agissant sous couvert d'une amicale laïque. Dès 1995, la nécessité d'organiser le temps de loisirs des enfants s'est fait jour sous l'impulsion d'une enseignante militante à partir du foyer de l'école maternelle. Animé par des parents bénévoles et de jeunes sous contrats aidés appelés alors CES, le fonctionnement a assez vite montré ses limites et le besoin d'une structure renforcée est devenu évident.

Car Vertaizon est une commune de la couronne clermontoise en constante évolution démographique. La petite école de village est devenue un groupe scolaire à seize classes et la création d'un collège y anime régulièrement, parfois avec virulence, les conversations et les gazettes.

1996 : une convention est donc signée entre la FAL, l'amicale laïque et un partenariat instauré avec la municipalité.

Des loisirs à moindre coût : une volonté devenue réalité. La gestion sous couvert associatif, parce qu'elle implique des bénévoles, engendre une économie de frais de siège et de fonctionnement. Elle est aussi garante d'un esprit militant dont profitent les familles, les enfants et les jeunes du groupe ados. Mais l'imbrication des structures n'est pas, non plus, sans poser le problème du partage des tâches et reste, pour partie, tributaire de la bonne entente et du dévouement sans faille d'un petit nombre de militant(e)s.

Fonctionnement : L'ALSH de Vertaizon a pris ses quartiers dans l'école et fonctionne en symbiose avec elle. Plusieurs anciens appartements de fonction lui ont été réservés par la municipalité et un local hors les murs de l'école accueille le groupe ados. La structure bénéficie aussi de l'enthousiasme d'enseignants, souvent jeunes dans le métier et volontaires pour aller de l'avant. L'accueil périscolaire gère en moyenne quatre-vingts enfants le matin et une centaine après les cours. La méridienne

concerne cent soixante enfants hors les élèves de maternelle qui ont un accueil indépendant. (Évolution de la population oblige, la municipalité a investi dans un complexe de restauration de grande qualité).

L'ALSH des mercredis et petites vacances accueille des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans. Ce sont soixante enfants et ados qui sont alors sur les listes. Pour les petites vacances, il fonctionne en semaines pleines et à horaires fixes.

Encadrement : Les conditions de fonctionnement de cette structure trouvent aussi leur originalité dans la présence de treize salariés permanents (dont quatre temps pleins) et six ou sept occasionnels. Les directeurs de l'ALSH et de l'accueil ados sont salariés à temps plein et bénéficient des services d'une secrétaire à raison de 20 heures par semaine. Le recrutement d'animateurs occasionnels, ici comme ailleurs, relève de la "galère" même si le contact avec les "permanents" leur permet d'acquiescer par l'exemple une plus grande expérience professionnelle.



L'ALSH, en partenariat avec le lycée Anna-Rodier, accueille aussi des stagiaires dans le cadre de leur formation au CAP petite-enfance.

Activités : On retrouve à Vertaizon les activités classiques de l'ALSH, plus spécifiques pour le groupe des ados avec projets à long terme incluant la photographie et l'accompagnement sportif. Mais ce sont surtout les grands jeux qui motivent tout ce monde quand il s'agit, par exemple, de faire revivre une guerre des boutons vertaizonnaise qui barre les visages des participants de réjouissants sourires.

Vœux : L'augmentation en continu de la population de la commune (cinquante

permis de construire pour maisons individuelles viennent d'être délivrés) posera à terme l'épineux problème de la taille de la structure et de ses capacités d'accueil.

L'implication des familles dans la vie de l'ALSH reste d'actualité pour contre-carrer la tendance "exclusivement consommatrice" du moment, soulignera Marie-Laure Perrier, la directrice. D'autant que le caractère familial des relations est un bien à privilégier en priorité et correspond en tous points aux idéaux qui fondent l'action de l'ALSH et de l'amicale laïque de Vertaizon.

Handi'School

Le sport au service de la cause du handicap

Adrien Chalmin est un sportif de haut niveau bien connu du monde sportif régional et plus particulièrement des amateurs de rugby mais dont l'action au service des personnes handicapées l'est beaucoup moins. Créée en octobre 2010, Handi'School est affiliée à la FAL 63 depuis octobre dernier. L'association a pour origine le "rugby-fauteuil" (section de l'ASM omnisports). Non content de démontrer que la pratique de cette activité sportive spectaculaire permettait de "s'éclater" et "d'oublier le fauteuil", Adrien et quelques proches ont souhaité sensibiliser le public à la cause du handicap. "L'activité rugby-fauteuil, ludique et sportive, est très attrayante pour sensibiliser à la cause du handicap car elle permet de couper court à l'apitoiement. Ce sport de contact surprend et permet de voir un vrai sportif sur le terrain et non une personne diminuée. Mais c'est insuffisant, il faut que le handicapé aille à la rencontre de l'autre." Pour cela, Handi'School a ouvert deux pistes (deux brèches) pour pénétrer des milieux restés trop peu impliqués dans les problèmes liés aux handicaps : l'école et l'entreprise. Plusieurs établissements scolaires ont rapidement répondu favorablement aux projets proposés par l'association : le besoin existait. Parmi les six collèges ou lycées actuellement dans l'action, deux modes d'intervention ont retenu l'attention d'Auvergne laïque.

Au collège Saint-Exupéry de Lempdes, Handi'School intervient pendant six semaines à raison de deux heures hebdomadaires en mettant des collégiens de 5^e et de 4^e en situation de handicap (en fauteuils de ville, en fauteuils-rugby ou dans un rôle de non-voyants) puis en leur proposant soit une initiation et pratique du "rugby-fauteuil", soit un parcours sur un terrain de la vie quotidienne (avec trottoirs, dévers, difficultés de toutes



natures...), soit une partie de torballe (sport pour personnes aveugles ou malvoyantes). Enfin, des interventions en classe sont proposées concernant le handicap moteur ou mental, la surdité ou la cécité.

Autre action menée au lycée professionnel Camille-Claudel à Clermont : l'organisation par des élèves d'un match de "rugby-fauteuil" entre l'équipe de l'ASM et les meilleurs éléments de la classe concernée après un cycle d'initiation de huit séances conduit en partenariat avec le professeur d'EPS ; cette rencontre prévue en mars se déroulera dans la grande salle de la Gauthière à Monferrand où seront conviés tous les élèves du lycée.

Si l'association intervient bénévolement à l'école, dans le monde de l'entreprise, elle demande une participation afin notamment de faire l'acquisition de fauteuils (certains valant 4 000 €). Déjà quinze salariés de GRDF ont été sensibilisés aux problèmes du handicap en milieu professionnel. D'autres entreprises, telles l'INRA ou la SASP Clermont-Auvergne (rugby pro de l'ASM), sont intéressées par certains des modules de

formation proposés par Adrien et son équipe. Équipe, car comme au rugby, les actions collectives sont plus efficaces et davantage dans l'esprit que ce jeune président veut insuffler à ses "stagiaires".

Déjà des résultats et donc des satisfactions pour Adrien ont pu être notés : le siège de l'ASM s'est équipé de rampes d'accès handicapés et d'un ascenseur pour accéder aux étages supérieurs ; lors de ses démarches, l'accueil des chefs d'établissement ou d'entreprise est chaque fois meilleur. D'une initiative personnelle, le projet est devenu collectif : un jeune "Service civique volontaire" a été recruté par l'intermédiaire de la FAL.

"C'est bien connu, on a peur de ce que l'on ne connaît pas. Nos rencontres ouvrent des yeux et rassurent."

Ce que dit Adrien en guise de conclusion peut se vérifier rapidement ; passer une heure avec lui et partager son enthousiasme permet d'effacer le fauteuil et le handicapé et ne plus voir que le sportif et l'homme en face de soi. C'est le message qu'il souhaite faire passer.

Amicale laïque d'Orcines

À Orcines, l'amicale reprend racine !



On ne sait pas qui avait préparé la potion mais, comme la princesse, l'amicale laïque est restée endormie pendant vingt ans. En revanche, on connaît le ou les princes charmants qui ont réveillé la belle en 2011 : il s'agit de l'ancien directeur de l'école publique, Jean-Michel Moreau, et d'actuels enseignants. Après beaucoup de contacts et quelques réunions, un conseil d'administration a été formé et des objectifs ont été définis. Comme beaucoup d'activités initiées depuis 1952 par l'ancienne amicale avaient été reprises par d'autres associations communales, il a fallu innover et sortir des sentiers battus. La nouvelle A.L. a donc choisi un créneau laissé en jachère : l'action culturelle ;

il s'agit en priorité d'utiliser le savoir-faire des amicalistes. Les idées ont fusé et les compétences ont eu quelquefois du mal à suivre ; ainsi, la pratique du patois a été envisagée mais il reste à trouver le professeur.

Déjà certaines activités ont pu démarrer comme les "balades buissonnières" qui drainent les dimanches matin de nombreux participants d'autant plus que les thèmes sont variés : géologie, botanique, volcanologie, archéologie...

L'A.L. organise aussi des conférences certains vendredis soir ; l'économie sociale et solidaire, l'eau, la forêt... sont des sujets qui ont été ou qui seront traités. Elle invite également des troupes théâtrales comme l'ATR de Riom.

D'autres activités sont envisagées : langues vivantes, céramique, organisation de voyages, tennis de table, atelier sur images... et n'attendent que leur concrétisation.

Pour autant, l'association réveillée et renouée n'oublie pas la grande idée : la laïcité. Cela se manifeste par un soutien inconditionnel à l'école publique communale qui bénéficie, grâce à la précédente municipalité, de locaux neufs et spacieux. Les excellentes relations entre les amicalistes et les enseignants permettent des actions communes (spectacles, carnaval, loto) au profit des élèves de plus en plus nombreux à l'école laïque.

Trois dates à retenir :

15 mars : lecture à la bibliothèque municipale avec l'ATR.

17 mars : spectacle théâtral au foyer rural avec l'ATR.

24 mars : carnaval de l'école publique (en collaboration avec les associations du village).

Le bureau

Présidente : Hortense Amblard
Vice-président : Louis Amadiou
Secrétaire : Jean-Michel Moreau
Trésorier : Bertrand Jaupitre

CNDS 2012

Les associations affiliées à l'Ufolep peuvent obtenir une subvention CNDS

Le dossier CNDS dit "traditionnel" reste cette année la clé de voûte de votre demande. Il doit être accompagné des fiches-actions précisant les différentes actions menées par votre structure. Retour impératif pour le 23 mars.

ÉCHOS

Mise en place du dispositif "Lire et faire lire" à l'école Aristide-Briand de Clermont-Ferrand



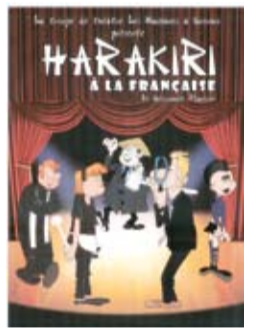
Quatre lectrices bénévoles retraitées se rendent plusieurs fois par semaine dans cette école pour y animer des séances de lecture. Pour Claude Mahinc, l'initiatrice de cette opération, "l'idée est de donner le goût de la lecture aux enfants mais aussi d'opérer un rapprochement entre les générations ; et ceci dans l'esprit de la laïcité".

Soirée théâtre à Pérignat-lès-Sarliève

Vendredi 16 mars, à 20 h 30 à "L'Affiche", le FLEPP vous propose de venir découvrir une pièce de Germaine Planson, Harakiri à la française, interprétée par Les Machines à Grenier, troupe théâtrale de Pont-du-Château. Mise en scène : Valérie Gabriel. Pièce alerte, très amusante.

"Monsieur Bernadille, patron d'une entreprise de balais WC, a bien des soucis entre ses employés, sa femme et sa fille. Que vient donc faire ce Japonais dans son entreprise ? Qu'a-t-il à voir avec Odile la femme de ménage ?" Eh bien, venez vendredi soir et vous connaîtrez la suite...

Pratique : Entrée : 8 € (6 € pour les membres du foyer)
Contact : 04 73 79 07 23



Des archers à l'honneur à Pont-du-Château



L'amicale laïque a organisé le critérium départemental UFOLEP de tir à l'arc et sarbacane. Ce championnat compte pour les nationaux en salle et se déroulait à la salle polyvalente pour les enfants et au Cosec pour les adolescents et les adultes.

170 archers et 10 sarbatains, venant des clubs de Ménérol, Saint-Beauzire, Billom, Viscomtat, Romagnat, Chauriat, La Roche-Blanche, Saint-Amant-Tallende, La Tour-d'Auvergne, Sancy-Mont-Dore, Saint-Pourçain et Pont-du-Château, se sont affrontés tout au long de la journée dans une ambiance sympathique.

Classement par équipes :

- À 10 m : Saint-Amant-Tallende.

- À 18 m : Billom (ses archers médiévaux) pour la première fois a remporté la coupe.

- À 25 m : Viscomtat.

Comme depuis 2005, les bénéfices de la tombola mise en place, doublés par l'amicale laïque de Pont-du-Château, seront reversés à une association qui œuvre pour les plus démunis. Après les interventions et la remise des coupes par M. Alain Néri, sénateur, M. Gérard Betenfeld, conseiller général, M. René Vinzio, maire de Pont-du-Château et M. Patrick Perrin, adjoint au maire, un vin d'honneur clôturait cette journée sportive et conviviale. L'amicale laïque remercie vivement le Conseil général et la mairie de Pont-du-Château pour leur aide précieuse, tant financière que matérielle, afin que ce critérium se déroule dans d'excellentes conditions. Un grand merci à tous les bénévoles qui encadraient cette journée.

La gym puydômoise en chiffres

La gymnastique artistique se porte bien, comme en témoignent ces chiffres après les compétitions départementales (les circuits préparatoires féminins et la compétition de trampoline se dérouleront en mars) :

- à Combronde, les féminines de niveau 1 à 6 étaient 245 ;

- à Saint-Beauzire, il y avait 134 garçons dans tous les niveaux et 228 filles en niveau 7 ;

- à Lempdes, les féminines en niveau 8 et évolution étaient 380, soit un total de 987 gymnastes auxquels sont venues s'ajouter quelques équipes de l'Allier et de la Haute-Loire (180 gymnastes).

Les compétitions régionales se dérouleront en mars à Volvic, Châtel-Guyon, Domérat et Aigueperse et en mai pour les circuits préparatoires et le trampoline à Gerzat.



N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 20 mars 2012

Le bénévolat

La catastrophe météorologique qui a frappé toute l'Europe a suscité une mobilisation considérable d'hommes et de femmes qui, afin de porter secours, soins et nourriture aux victimes de l'hiver trop rude, se sont dévoués sans relâche : on appelle "bénévoles" ces citoyens anonymes qui se consacrent librement à une tâche sans en être rémunérés. Pourtant, ce n'est pas ce qui importait aux bénévoles du froid ; ce qui les mobilisait – et dont ils ont parlé sans ostentation ni emphase –, c'est le désir de combattre la souffrance de leurs semblables, de remédier – même très humblement – à tous leurs dénuements et, au-delà du repas chaud, du lit qu'on leur procure pour la nuit, de leur apporter le réconfort d'une présence humaine.

Étymologiquement, bénévole signifie "qui veut le bien" ; ces hommes et ces femmes sont en effet des hommes et des femmes de bien, qui mettent librement leur temps, leurs savoir-faire aussi, et surtout leur personne tout entière, au service de leurs semblables. On s'interdira de considérer les bénévoles comme des saints laïcs : il y a aussi dans le bénévolat une jubilation du dévouement comme en témoignent ces jeunes bénévoles du Festival du court-métrage qui accueillent, guident et conseillent les spectateurs. Les bénévoles interviennent aussi dans l'organisation de nos loisirs et c'est pourquoi ils favorisent activement le dynamisme de la vie associative. Parce que aucun contrat ni aucune règle ne fondent le bénévolat, il est par excellence l'exercice d'une liberté et d'une résistance solidaires ; de cette manière, les bénévoles travaillent inlassablement à l'avènement de l'humain.



Le bénévolat, révélateur de compétences

Réalisé sur le temps libre, le bénévolat est une activité constructive qui mobilise des compétences et des savoir-être, souvent directement transposables dans l'entreprise." Cette définition, donnée sur le site de l'association France-Bénévolat, si elle ne révèle pas une approche de la situation généralement rencontrée dans nos associations, a le mérite de montrer une vue singulière et de plus en plus répandue du rôle du bénévole. À l'image du retraité qui vient avec dévouement donner de son temps et apporter son expérience, on oppose le jeune bénévole venant chercher ladite expérience, charge lui revenant de la valoriser dans le parcours professionnel qu'il saura se construire. C'est pour mieux comprendre les différentes démarches qu'*Auvergne laïque* a rencontré Geneviève Séchaud, présidente de France-Bénévolat 63, dans les locaux du CDOS puydômois dont elle assure aussi la présidence.

Pourquoi être bénévole au service des bénévoles ?

C'est avant tout une démarche personnelle, à forte dimension humaine, un "état d'esprit" qui implique le goût de la rencontre, de l'investissement lui aussi personnel, le besoin de partager des savoir-faire, de mettre à disposition les siens mais aussi d'en acquérir de nouveaux. Toutefois, la pratique bénévole reste tributaire d'un environnement familial, social ou professionnel favorable. C'est pour cela qu'a été créée, il y a vingt-six ans, l'association France-Bénévolat, une sorte de "Pôle-emploi" des bénévoles. Elle s'est donné pour mission de mettre en relation des personnes disponibles et des structures demandeuses, souvent associatives. On estime à plus de 18 millions le nombre de bénévoles de plus de 15 ans "disponibles" en France dont près de 12 millions engagés dans une association.

Avec un tel recrutement, pourquoi parle-t-on de "crise" du bénévolat ?

La situation n'est pas uniforme. Ainsi, dans notre département, force est de reconnaître qu'il est plus facile de répondre aux demandes en zones urbaines que dans les campagnes. De plus, si de nombreux bénévoles sont présents pour assumer

les tâches dites "de base", personne ne court après les responsabilités ! Président et surtout trésorier réclament des compétences que beaucoup prétendent ne pas avoir. Il est vrai que, passé une certaine taille, la gestion associative (surtout financière) demande de "s'y connaître".

Quand on veut attirer des bénévoles et surtout garder ceux qui sont en place, comment faire ?

Des études ont montré l'impact personnel de l'investissement du bénévole. De l'association, il attend prioritairement un accueil chaleureux, le plaisir d'être utile, une définition claire de son rôle et de sa mission, une bonne prise en compte de ses compétences et finalement le sentiment d'avoir été utile et d'avoir fait progresser la structure. Réciproquement, l'association espère qu'il sera impliqué dans le projet associatif. Quand l'intégration du bénévole ne se fait pas, c'est souvent dû à un mauvais accueil, à un manque de résultat ou à une erreur de sa part dans le choix de l'activité. Ainsi, il est intéressant de savoir que certains bénévoles préfèrent agir dans un domaine qu'ils connaissent alors que d'autres voudront, par exemple, être en rupture totale avec leurs précédentes activités, professionnelles ou non.

Et c'est là qu'intervient la nouvelle règle d'or de l'activité bénévole : LA FORMATION !

L'action bénévole n'est plus l'apanage des seules personnes qui "ont du temps libre" et donc souvent des retraités ou des parents dont les enfants sont grands. La forme bénévole du travail peut être investie par toute personne qui viendra y chercher une expérience parfois avec ambition professionnelle.

De plus, la technicité souvent requise fait que le président de l'association "disparaît" derrière la présence du cadre technique. Il est donc primordial que chacun dispose des outils nécessaires pour assumer les fonctions qui lui sont dévolues. Ainsi, pour la trésorerie associative, le CDOS 63 a mis au point un logiciel simple d'accès permettant une comptabilité normalisée. Plus généralement, France-Bénévolat, CDOS 63, CROS Auvergne mais



Geneviève Séchaud, lors de la soirée des bénévoles, organisée par le CROS Auvergne.

aussi FAL 63 offrent à leurs animateurs de nombreuses possibilités de formation parfois ignorées du public. Ainsi, pour 2012, Forma Sport Auvergne sous l'égide du CROS a mis en place avec l'aide du Conseil régional pas moins de vingt modules de formation allant de la création d'un site Internet au mécénat sportif en passant par la conduite de réunions et la gestion des problèmes d'assurance. Ces formations peuvent être prises en charge à 100 % sous certaines conditions par le Conseil régional.

Le bénévolat est-il alors reconnu à sa juste valeur ?

On est au moins sur ce chemin-là. La soirée du bénévolat réunissant nombre d'acteurs associatifs à la Maison de l'étudiant aux Cézeaux venait en point d'orgue à la semaine éponyme. Les prix décernés aux jeunes dirigeants, la carte "BénéSport", le carnet du bénévole, sans masquer les problèmes bien réels de recrutement et d'adaptation, laissent entrevoir une meilleure prise en compte du temps consacré aux autres. Le paradoxe n'est-il pas qu'on y a aussi évoqué une idée apparemment saugrenue aux oreilles des puristes faisant du bénévolat "un métier" ?

NDLR : C'est donc bien vrai : le monde change !

CROS : Comité régional olympique et sportif.
CDOS : Comité départemental olympique et sportif.



Le comité départemental UFOLEP compte 297 associations et 17 895 licenciés ; 25 activités sportives sont proposées.

Quel est le fonctionnement du deuxième comité sportif du Puy-de-Dôme ?

- Sur le plan financier, les ressources sont principalement les cotisations, les subventions et les produits des manifestations.
- Le budget est de l'ordre de 220 000 €.
- Avec 3 emplois, les charges de personnel représentent 40 % du budget.
- La gestion administrative du comité est assurée par le personnel du siège.
- La plus grande richesse de l'Ufolep 63 est l'investissement de son réseau de bénévoles.
- 160 membres composent les 21 commissions techniques départementales avec pour objectif de développer leur activité en proposant calendriers de compétitions, formations, réunions d'information. Chacune d'elles se réunit de 4 à 12 fois par an. Les 160 bénévoles présents dans ces commissions départementales consacrent chacun plus de 50 heures au service de l'échelon départemental de notre fédération ; de plus, leurs déplacements ne sont pas remboursés... ce sont des bénévoles militants !
- Nous pouvons ajouter, pour certains, un investissement tout aussi important au niveau de la formation. Que de week-ends passés à faire partager leurs connaissances aux autres dans l'espoir que cela serve au plus grand nombre dans nos associations !
- 21 femmes et hommes sont élus au comité directeur départemental. Ils œuvrent sans compter (ni leur temps ni leur argent). Ils sont présents aux réunions statutaires, ils participent à des groupes

de travail pour favoriser le développement de leur fédération, ils mettent en place les grandes manifestations. Ils passent un temps considérable au service de la vie sportive Ufolépienne.

Mais quelle est leur motivation ?

- Leur seule ambition : servir le tissu associatif avec les valeurs développées par notre fédération. Leur seul plaisir : partager au sein d'un groupe des moments d'amitié et de militantisme.
- Si on évaluait le temps de bénévolat à l'Ufolep 63 et qu'on le rémunère à seulement la valeur du SMIC, on pourrait rajouter au moins 150 000 € au budget. Mais, rassurons-nous, ces gens-là ne fonctionnent pas pour l'argent, leur seule volonté est d'en trouver pour faire vivre leur deuxième famille (l'association) et préserver les emplois de celle-ci.
- L'Ufolep 63 organisera les 27, 28 et 29 avril l'assemblée générale nationale à Gerzat au cours de laquelle 250 congressistes seront accueillis, les militants bénévoles de l'Ufolep seront présents en nombre pour montrer toute la vitalité de notre comité sportif.
- Nous allons oublier... Le temps passé par tous ces bénévoles et d'autres encore, sur le plan local, dans leur propre association ! Non, nous n'avons pas oublié car il s'agit des bases de notre mouvement d'éducation populaire, mais l'évaluation est trop complexe. Nous essaierons de mesurer l'impact du bénévolat au sein de nos 300 associations et nous le communiquerons à la rédaction d'*Auvergne laïque* pour un prochain numéro.

BÉNÉVOLES, SALARIÉS... MILITANTS

“Ce qui vient au monde pour ne rien troubler, ne mérite ni égards ni patience.”

René Char

La loi sur les associations a plus d'un siècle - 112 ans exactement le 2 juillet prochain. Les célébrations de son centenaire avaient donné lieu, on s'en souvient, à plusieurs manifestations d'ampleur dans les milieux laïques, des articles, dont certains dans *Auvergne laïque*, ainsi que plusieurs conférences. Il s'agissait de rappeler à la fois l'histoire compliquée de cette loi qui n'alla pas de soi et ses principes affirmés dès le premier article : “L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices...”

Aujourd'hui, on parle plus souvent dans le monde associatif de bénévoles que de militants et d'usagers que d'adhérents. Les associations sont devenues des services proposés au public moyennant une cotisation englobant à la fois l'assurance obligatoire et le moyen d'indemniser partiellement les animateurs qui sont parfois aussi des professionnels salariés.

Pourtant, selon le principe de la loi, dans l'association, chacun apprend aux autres son propre savoir et s'instruit en retour du savoir des autres. Personne n'est payé (gage d'indépendance) et le débat y est permanent et ouvert. Les associations ont pu être parfois les inspiratrices de certaines dispositions sociales mais elles ont aussi représenté un contre-pouvoir que certains ont jugé dangereux ; on se rappelle par exemple que la Ligue de l'enseignement a été interdite par le gouvernement de Vichy puis reconnue à la Libération et même dotée avec les autres mouvements laïques d'enseignants mis à sa disposition.

Aujourd'hui, le mouvement associatif est en plein essor et l'on voit naître un peu partout des associations qui proposent les activités les plus variées. Notre dossier se fait d'ailleurs l'écho des animateurs souvent bénévoles qui animent et stimulent ces activités. Mais rien n'est jamais définitivement acquis et si les grands mouvements vont bien, en dépit des inquiétudes légitimes liées à leur financement, leur faiblesse tient précisément à leur taille et à leur fonctionnement. Jean-Marc Roirant, secrétaire national de la Ligue de l'enseignement, déclarait récemment : “On a critiqué les syndicats et les partis. Mais la vie associative elle aussi s'est disqualifiée. Nous, à la Ligue, nous nous sommes professionnalisés, nous sommes en partie devenus des gestionnaires et souvent des sous-traitants de l'impuissance publique.” Par ailleurs, si les animateurs bénévoles méritent respect et gratitude, on peut croire qu'il y a plus d'énergie et davantage d'originalité dans le militantisme, sans doute à cause de la prise de conscience des objectifs de l'action engagée. La Ligue de l'enseignement n'est évidemment pas un syndicat ni un parti, mais nous devons nous affirmer comme les porteurs des idées et des projets de notre mouvement. Rappelons-nous que Jean Macé a failli appeler son mouvement “Ligue pour l'enseignement” et ce n'est qu'après la naissance d'une ligue belge poursuivant les mêmes objectifs qu'il l'a nommé Ligue française de l'enseignement. Nous sommes ainsi devenus des militants de la culture pour tous, des militants du sport pour tous, des militants des vacances pour tous... salariés peut-être, bénévoles souvent, mais surtout et avant tout des militants laïques. Nous devons aussi pouvoir retrouver et fournir aux jeunes qui nous rejoignent une formation technique telle qu'elle a existé jusque dans les années 80 par des stages, des rencontres, des sessions, des séjours culturels ou sportifs... Nous devons apprendre à théoriser nos pratiques souvent intuitives mais originales et fondées sur une véritable expérience. En un mot, nous devons nous définir comme des éducateurs de la Ligue de l'enseignement... et de l'éducation populaire.

Marcel Col



“Lire et faire lire”

Journée départementale de formation

Jeudi 26 janvier dernier, à l'initiative de l'équipe départementale en charge du pilotage de ce programme sur le Puy-de-Dôme, une journée de formation a été proposée aux lecteurs bénévoles intervenant dans les écoles et autres structures d'accueil du département.

Après un temps de présentation et d'échanges entre la quarantaine de lecteurs inscrits à cette formation, Florence Vidal (Librairie Papageno) et Christine Fournet-Fayas (conseillère pédagogique) ont présenté l'actualité de la littérature jeunesse et ont mis en valeur un certain nombre d'albums leur paraissant plus particulièrement intéressants.

Cette matinée s'est conclue par les interventions de quelques personnalités et notamment celle de M. Yves Léon, adjoint à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, qui a vivement remercié les bénévoles pour leur engagement dans ce programme reconnu et soutenu par le ministère de l'Éducation nationale.

Après le repas, Stéphane Gardé (membre de l'équipe départementale et permanent au Centre de ressource illettrisme) a animé un atelier sur le thème : “Choisir un album de littérature jeunesse”, à partir d'une importante sélection d'albums (120) préparée par Christine Fournet-Fayas.

À travers un aller-retour “individuel / groupe / groupes”, chaque participant a été invité à choisir des albums, expliciter ses choix et ses critères de sélection, échanger et s'enrichir des choix, avis et critiques des autres lecteurs. Ce faisant, chaque bénévole a ainsi eu la possibilité d'affiner ses propres critères de sélection d'albums de littérature jeunesse, pour le plus grand bénéfice des enfants auxquels il transmettra son plaisir de lire.



ICI & LÀ

● Nouveau plan d'austérité

Les annonces du président de la République le 29 janvier sonnent comme un nouveau train de mesures pesant sur le pouvoir d'achat des salariés et des ménages. La hausse de la TVA allégera les charges sociales des entreprises. Les consommateurs paieront l'essentiel de la facture avec une possible diminution de la consommation nuisant à la croissance. Avec les accords "emploi-compétitivité", les dérogations à la loi et aux conventions collectives deviendraient la règle. Prétendre renforcer la compétitivité par la réduction du coût du travail et l'augmentation de la flexibilité est une vision réductrice et dangereuse.

● Cure d'austérité pour l'école publique

La rentrée scolaire 2012 va s'effectuer avec 5 500 suppressions d'emploi dans le second degré et 5 100 postes en moins dans le premier degré alors que les effectifs seront en augmentation. Le dogme aveugle et incohérent du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite frappe durement le service public d'éducation. L'école publique est un investissement pour le pays. Toucher l'école dans sa substance, c'est aggraver la crise, hypothéquer l'avenir, mépriser la jeunesse.

● Non à l'opposition des civilisations !

Une fois de plus, le ministre de l'Intérieur a créé le "buzz" en affirmant que toutes les civilisations ne se valaient pas. Le choix du mot "civilisation" était délibéré et bien réfléchi. Il visait particulièrement la civilisation islamique, laissant entendre qu'elle était inférieure à la civilisation occidentale. Chaque civilisation, au cours des siècles, a apporté des bienfaits à l'humanité. Sans vouloir diminuer les mérites incontestables de la nôtre dans le domaine des libertés, de la démocratie, des sciences, de la médecine, elle est entachée par le colonialisme, les totalitarismes fascistes, nazis, staliniens. Pour chercher à recueillir les voix de l'extrême-droite, la campagne électorale ne doit pas être le prétexte d'une escalade verbale nuisible à un débat serein.

● Français ?

Sont-ils Français ces "citoyens" qui résident, au moins fiscalement, en Suisse ou rattachent leurs sociétés luxembourgeoises à des groupes financiers ("holdings" en français) domiciliés aux îles Caïmans ? Ils ont le droit de vote mais pas le devoir de payer l'impôt... Une mesure de salubrité publique - elle ne figure, hélas, au programme d'aucun candidat ! - serait de déchoir de la nationalité française tous les expatriés fiscaux. On y perdrait certes Johnny et Charles (Aznavour), Alain Delon et Isabelle Adjani et Corinne Bouygues la bâtisseuse, Jean-Louis David le coiffeur, l'aubergiste Jean Taittinger et l'omnivalent Benjamin de Rothschild. Le plus douloureux serait de se priver de toute l'équipe de France de tennis, d'Arnaud Boetsch à Jo-Wilfried Tsonga, y compris son bientôt ex-capitaine Guy Forget. Mais au moins, la France serait plus cohérente.

Avec les DDEN

Depuis leur origine, les DDEN défendent l'école républicaine, publique et laïque, au nom de l'intérêt général de la nation qui s'est fait un devoir d'éduquer à la raison par les mêmes connaissances tous ses enfants quelles que soient leurs appartenances religieuses, culturelles et sociales. Tous doivent pouvoir acquérir ce qui est nécessaire pour devenir des hommes libres, capables d'un jugement autonome indispensable pour choisir leur destin, exercer la citoyenneté sans laquelle la République est vide et former une société sans exclusion. C'est cette mission émancipatrice de l'école publique, d'ouverture à un universel de raison et de culture et complément indispensable de l'éducation plus particularisante des familles, qui est en danger et cela de plusieurs façons. La loi Debré, en instaurant un système de contrat entre l'État et les écoles confessionnelles toujours en vigueur (pour près de 10 milliards par an), a ouvert une brèche dans la loi de 1905 et scellé une reconnaissance de fait par l'État laïc des écoles confessionnelles qui a lancé une concurrence entre les écoles comme si toutes deux poursuivaient l'intérêt général d'humanisation et de préparation à la citoyenneté dont la République a fait la finalité de son école, en toute indépendance des religions - la foi restant une option spirituelle parmi d'autres absolument libres, mais privées. Cette concurrence, peu à peu pérennisée et admise, a fait des parents des consommateurs d'écoles qui auraient le choix entre deux offres équivalentes alors que la visée des écoles privées, qui, rappelons-le, n'ont jamais renoncé à leur "caractère propre", est d'abord d'éduquer les enfants à la foi religieuse qui, selon la conception papale, revendique à la fois universalité et préséance sur la raison. C'est d'ailleurs cette conception qui a conduit notre président de la République à donner la préférence au prêtre sur l'instituteur en matière éducative ou à faire de la foi "le ciment

national des rapports sociaux", se mettant ainsi en contradiction avec nos valeurs humanistes universelles dont il devrait se faire le défenseur en même temps que de l'école qui les promeut. On comprend que son gouvernement ait promulgué d'autres lois et dispositions qui, dans la même perspective que la loi Debré, favorisent l'école confessionnelle, la concurrence entre écoles et le consumérisme des parents et affaiblissent l'école publique. Les mesures drastiques de suppressions de postes, de formation, de RASED, de niveaux de maternelle, ont largement accompagné cet affaiblissement. Les DDEN, qui ne pouvaient rester muets devant une telle agression de l'école publique, ont voté cette "résolution générale" lors de leur dernier congrès : "Réunis pour leur 97^e congrès national à Angers le 18 juin 2011, les délégués départementaux de l'Éducation nationale réaffirment leur totale adhésion aux valeurs de la République et au principe de laïcité inscrit dans la Constitution et la loi de 1905, loi de séparation des Églises et de l'État. L'école laïque, fondement de la République, est seule garante de la formation des citoyens pouvant construire une société ouverte et respectueuse de la diversité. Les DDEN réaffirment leur volonté de défendre cette école publique laïque, la seule capable d'instituer l'esprit de citoyenneté et de solidarité nécessaire à l'épanouissement de la démocratie et la seule capable de garantir la justice sociale. L'enseignement public, laïc et gratuit est, à tous les degrés, un devoir de l'État. Les DDEN dénoncent donc : - le démantèlement programmé du service public d'éducation ; - les fermetures de classes ; - la suppression des RASED ;

- la non-formation des enseignants ;
- la semaine des quatre jours.
Les DDEN refusent la parité instaurée avec les écoles privées et le détournement des fonds publics à leur profit.
Ils exigent :
- l'abrogation de la loi Carle ;
- une volonté politique en faveur de l'école publique lui permettant d'assurer la réussite de tous les élèves ;
- le retour à une formation initiale et continue indispensable et nécessaire des enseignants ;
- l'école obligatoire à partir de 3 ans et un droit à la scolarisation à 2 ans ;
- une réorganisation du temps scolaire en fonction du seul intérêt de l'enfant dans un cadrage national ;
- un véritable service de santé ;
- des personnels qualifiés pour permettre une scolarisation de qualité des enfants en situation de handicap à l'école primaire.
Les DDEN s'engagent à poursuivre activement leur mission de défense et d'amélioration de l'école de la République dans l'intérêt exclusif de ses élèves."
Il est d'autres formes d'atteintes à l'école républicaine, plus pernicieuses parce que faites au nom de "l'efficacité" de l'école, de la lutte contre l'échec et de l'harmonisation avec l'Union européenne : elles mettent en place, dans le fonctionnement de l'école et des classes, des pratiques et valeurs qui sont celles du monde de l'entreprise, du management et de la concurrence des marchés, dont les finalités sont plus du côté de "l'employabilité" et de la "flexibilité", que de l'émancipation et de l'humanisation. Dans tous les cas, c'est l'école publique, humaniste et laïque, qui est visée, en même temps que les fondements de notre République.

Événement danse 2012 "De fil en chemin" le spectacle s'agrandit !



Pour cette édition 2012 et toujours dans un esprit fédératif, les rencontres départementales des "Chemins de la danse" organisées par le service culturel de la FAL et le "Fil de la danse" mis en place par le comité départemental Ufolep, seront regroupées de nouveau pour proposer deux soirées dédiées à la danse. L'objectif reste le même : permettre l'échange et les rencontres entre les professeurs et les danseurs, proposer aux danseurs de devenir eux-mêmes spectateurs, de se produire dans des conditions de représentation optimales

et quasiment professionnelles et faire découvrir au public les différents styles de danse (contemporain, modern' jazz, hip-hop, afro...). C'est donc vendredi 6 et samedi 7 avril prochains que petits et grands danseurs, débutants et initiés vont présenter leur chorégraphie sur la superbe scène de la salle Jean-Cocteau de la Maison de la culture de Clermont-Ferrand. Plus d'une vingtaine d'associations et de groupes du département vont se partager l'affiche et valoriser leur travail devant un public que l'on souhaite enthousiaste et nombreux.

La participation est réservée aux associations de danse adhérentes FAL/Ufolep, la logistique est assurée par des bénévoles et la coordination par le personnel de la Fédération du Puy-de-Dôme.
Spectacle : vendredi 6 et samedi 7 avril à 20 h 30
Maison de la culture de Clermont-Ferrand - Salle Jean-Cocteau (entrée boulevard François-Mitterrand)
Billetterie sur place à partir de 19 h 30
Tarifs : 5 € pour les adultes ; 2 € pour les moins de 16 ans
Renseignements : 04 73 91 00 42.

LES DDEN, LA FCPE, LA FSU AUVERGNE, LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT VOUS INVITENT...

Conférence-débat animée par Nico Hirtt, professeur, fondateur de l'Appel pour une école démocratique (www.ecoledemocratique.org) qui dénonce la dérive marchande de l'école.

"L'éducation européenne sous la coupe des marchés"

Vendredi 23 mars, 20 h, salle de l'amicale laïque d'Issoire, 571, chemin Plaigne.

Grille n° 63

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- On ne s'offusque pas qu'il vous fasse de l'ombre.
- Un sacré caractère d'Égyptien.
- Originaire de Méditerranée orientale. - Cinérites.
- Égal ou minable, pour un match. - Accueillant à l'écran.
- Il manque NS. - Une feuille que l'imprimeur jettera.
- Mieux vaut ne pas en jouer comme un pied ! - Moins bête avec le chou.
- Pas besoin du D pour que ça dope et vous mette à l'envers. - Il a l'air tout retourné quand la mer y monte.
- Il nous a encore monté en bateau ! - S'échange comme une dent.
- Bien joué... comme Armstrong. - Géré.
- Exaltation. - Ne veut pas entendre parler de Dieu.

VERTICALEMENT

- Hors du commun.
- Vieille eau d'oc. - Multi, si vous préférez.
- Tangible. - À ne pas mettre sur carreau.
- Depuis Noël ou depuis l'Hégire. - C en allemand. - Pas plus que.
- Terroir à blanc sec. -
- Auditivement soustrait. - De 3 à 30 MHz.

- On peut encore trouver un tel magazine, mais le magasin est fermé depuis longtemps.
- Genre de commerce recommandable.
- Était censé former des maîtres. - Ou "té" chez Tartarin. - Doublé, c'est débile.
- Ferait le rat.

Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 62

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	R	E	P	E	R	A	B	L	E	S
II	E	S	C	R	I	M	E	U	S	E
III	N	A	V	I	G	A	T	E	U	R
IV	D	U	P	O	S	A	S	I		
V	E	G	L	F	I	N				
VI	Z	O	O	L	O	G	I	S	T	E
VII	V	I	L	E	T	O	I	T		
VIII	O	N	D	U	L	E	E	S	T	
IX	U	T	E	R	I	N	N	O	E	
X	S	E	N	S	A	T	I	O	N	S

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

150 ans ! La Ligue aussi est une vieille dame !

Une vieille dame qui n'a pas de sujets, qui n'a pas de chapeaux affriolants, qui ne monte pas à cheval, qui ne visite pas les hospices et les pouponnières... mais qui a des milliers d'objectifs et une mémoire militante de près d'un siècle et demi. La Ligue de l'enseignement, née en 1866 sous l'impulsion de Jean Macé, était ainsi définie par son initiateur: "Je fais appel à tous ceux qui [la] conçoivent comme un terrain neutre, politiquement et religieusement parlant et qui placent assez haut la question de l'enseignement populaire, dans le sens strict du mot, pour accepter de le servir sur ce terrain-là..."

Cent quarante six ans plus tard, il est important – et nous y reviendrons – de constater ce qui a été fait et ce qui reste à faire. C'était l'objectif que s'étaient fixé les secrétaires nationaux Éric Favé et Pierre Tournemire en réunissant le 25 janvier dernier, une cinquantaine de militants venus de tous les départements. Il s'agissait de créer dès maintenant les conditions d'un programme d'actions dont l'objet est de valoriser l'histoire et l'actualité de la Ligue de l'enseignement à l'occasion de ses 150 ans. Une histoire qui se confond avec celle des principales évolutions de la société française incarnées par trois Républiques. Ce devrait aussi l'occasion pour tous de rendre compte de la réalité de son apport à la société et de sa volonté de poursuivre et de renouveler son travail d'éducation populaire.

Cette première réunion a eu essentiellement pour effet d'organiser un grand tour de table où tous les militants présents ont fait part autant de leur histoire personnelle que des attentes qu'ils peuvent avoir des propositions qu'ils peuvent formuler pour la célébration de l'événement de 2016. Nous tiendrons les lecteurs d'*Auvergne laïque* informés du compte-rendu officiel de la réunion et des suites qu'elle aura dans les années à venir. Mais dès maintenant, sachons tous que ce mouvement dont on ne discute plus l'importance est encore bien vivant et plein d'espérances pour la société humaniste qu'elle promeut au XXI^e siècle.

ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE

Le merle

Un oiseau riffle dans les branches
Et sautille gai, plein d'espoir,
Sur les herbes, de girre blanches,
En botterjaunes, en frac noir.

C'est un merle, chanteur crédule,
Ignorant du cardezier,
Qui xère soleil, et macule
D'hymne d'avril en février.

Pourtant il vente, il pleut et orrage,
L'arbre jaurit le Delène bleu,
Et le sabon tendu de terre,
Aient tous ses hèles près du feu.

Surtout son aile qu'il arrais,
L'oiseau persiste en sa chanson,
D'analyse neige, beaullard et plus,
Il croit à la jeune saison.

Il grande l'arbre paresseuse
De sortir au lit se fortoise,
Et, gourmandant la fleur fauleuse,
N'est en demeure la printemps.

Théophile Gautier

Poème choisi, écrit et illustré par : Silvia Absalon
Ecole : Strasbourg
41

Du jeudi 15 au dimanche 18 mars

Festival "Théâtre Actif" à Lempdes



Accueilli comme chaque année par la municipalité, en partenariat avec l'amicale laïque FJEP de Lempdes, le désormais traditionnel Festival de théâtre amateur de Lempdes propose une nouvelle fois au public de se réunir à l'Espace culturel de la 2^e Deuche du 15 au 18 mars.

L'accent sera mis, pour cette 22^e édition, sur les nouvelles créations et sur l'accueil de nouvelles troupes, ce qui donne toute sa richesse à cette programmation. Ce festival aura rendez-vous avec l'éclectisme puisque sur les six spectacles proposés, il y en aura pour tous les goûts : comédies, tragédies, théâtre dramatique, solo...

Au programme : c'est le jeudi 15 mars, à 20 h 30, que s'ouvrira cette rencontre départementale de théâtre amateur avec le spectacle *L'affaire de la rue de Lourcine* d'Eugène Labiche, présenté par la compagnie professionnelle ÉcartThéâtre et mis en scène par Pascale Siméon.

L'inauguration officielle du festival aura, quant à elle, lieu le vendredi 16 mars à 19 h. À cette occasion, sept comédiens de différentes troupes susciteront notre gourmandise des mots pour présenter leurs anagrammes renversantes et assurer

la mise en bouche de ce festival théâtral et convivial. S'en suivra le spectacle *L'Abribus* du Pied en Coulisse.

Tout au long du week-end, une programmation riche et variée sera présentée ; elle est le reflet du travail de ces passionnés de théâtre :

- *Ciel magnifique, pas un nuage* par la Compagnie Costières et Trapillons ;
- *Lui* de la Compagnie Les Mabouls Déboulent de Saint-Bonnet-près-Riom ;
- *Poker pour l'Australie* par le Théâtre du Centre d'Ornano d'Aulnat ;
- *Yerma* par le Centre régional d'art dramatique ;
- *Brèves de comptoirs* par le Théâtre de la Goutte d'Eau Félix Tixier.

Sans oublier l'intermède ludique sous forme de café-jeu sur le théâtre... La formation ne sera pas non plus oubliée puisque un stage sera proposé avec la compagnie Écart Théâtre et

Pascale Siméon pendant le festival, en vue, là encore, de favoriser la rencontre et l'échange entre compagnies amateurs et compagnies professionnelles.

Un grand merci à Théâtre Actif, l'ensemble des bénévoles et des partenaires qui continuent, sous différentes formes, à soutenir ce festival et qui permettent chaque année de lui donner vie.

Le festival est soutenu par la Ligue de l'enseignement, le Conseil général, la municipalité et l'amicale laïque FJEP de Lempdes.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements et pour recevoir le programme détaillé. Les programmes seront également disponibles à la Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme et à Lempdes.

Informations : 04 73 91 00 42
ou sur www.culturefal63.org

Lecture-spectacle

Pour la Journée internationale des femmes, l'ATR lit *L'Autre fille* d'Annie Ernaux

C'est désormais une tradition : l'ATR consacre un moment de son animation à la lecture, mise en scène d'un texte qui rend hommage aux femmes. Cette année, le livre choisi est *L'Autre fille* d'Annie Ernaux, une lettre imaginée par l'auteur à une sœur aînée morte en 1938, deux ans avant sa propre naissance. Dans un livre d'entretiens avec le romancier Frédéric-Yves Jeannet, l'auteur explique les circonstances de cette œuvre brève et émouvante : "Sollicitée par une jeune editrice qui créait une nouvelle collection obéissant à une consigne précise - Écrivez la lettre que vous n'avez jamais écrite -, j'ai pensé en un éclair : lettre à ma sœur morte. Comme si la forme épistolaire pour laquelle j'ai peu de goût, que je n'ai jamais pratiquée auparavant, se

révélaît la seule possible pour évoquer la première fille de mes parents, morte avant ma naissance quand elle avait 6 ans. Une porte restée fermée jusqu'alors s'ouvrirait devant moi et je ne pouvais faire autrement que la franchir. Cette lettre est une tentative de penser celle qui était l'impensée, l'enfant du ciel, la « sainte » dont il m'était interdit de parler. De mettre au jour le lien entre sa mort et ma croyance - à l'œuvre dans l'écriture - d'être une survivante".

Assises à des tables d'écolier, les quatre lectrices donnent à entendre ce texte aux phrases précises, brèves, claires et sans fausse pudeur - "l'écriture comme un couteau" dit l'auteur dans un de ses livres. Comme dans les lectures précédentes, la musique prolonge l'émotion

par des airs de chansons populaires à la mode dans les années 50-60. L'objectif n'est pas de reconstituer un décor, mais de signifier l'atmosphère et l'époque de ce drame vécu par de petites gens : un couple de cafetiers-épiciers de la région d'Yvetot, et les conséquences qu'il a pu engendrer pour toute la famille.

C'est aussi une occasion pour les auditeurs-spectateurs de découvrir ou de redécouvrir un des auteurs majeurs de notre époque. Rappelons quelques titres parus aux éditions Folio-Gallimard : *La Femme gelée*, *La Place*, *Journal du dehors*, *Les Années...* et tout récemment donc *L'Autre fille* aux éditions Nil.

Le 8 mars à Riom et le 15 mars à la bibliothèque d'Orcines.

Renseignements : 06 86 025 997

Association et bénévolat

NOTE DE LECTURE

• "Pas de quartier ?"

par Pierre Joxe (Ed. Fayard)

On a tout intérêt (et tous intérêt !) à lire ce livre passionnant, clair et sans langue de bois. Un livre qui prend appui sur des situations vécues à partir desquelles l'auteur montre comment le pouvoir a détricoté progressivement l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante signée par De Gaulle alors chef du Gouvernement provisoire de la République française et dont on rappelle l'exposé des motifs: "Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance et, parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice...".

Par la suite et au nom du "moins d'état, moins d'impôts, plus de responsabilité individuelle, chacun pour soi et que le meilleur gagne!" on a fait voter un arsenal effrayant de lois : 2002 la loi d'orientation et de programmation pour la justice, 2003 la loi pour la sécurité intérieure, 2004 la loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (des enfants maintenus en garde à vue pendant quatre-vingt-seize heures !), 2005 la loi relative à la récidive, 2006 la loi "antiterroriste", 2007 la loi relative à la prévention de la délinquance, suivie quelques mois plus tard d'une autre loi relative à la récidive qui élargit les peines planchers aux délinquants mineurs, 2008 la loi relative à la rétention de sûreté... 2011 enfin une proposition de loi visant à instaurer un service citoyen pour mineurs délinquants dont l'inspirateur fut l'ancienne candidate à l'élection présidentielle de 2007.

Devenu depuis 2010 avocat pour enfants, Pierre Joxe témoigne et prend position contre cette destruction programmée et nous ne pouvons avec lui que souscrire à ce principe éducatif fondamental : un enfant même délinquant est d'abord un enfant... jusqu'à 18 ans selon la loi.

L'association ne se réduit pas à un contrat. Pour fonctionner, pour donner substance à la liberté dont elle constitue l'expression juridique, elle exige la mobilisation de l'engagement militant de ceux qui ont décidé de la constituer.

Une attitude d'esprit

A un moment déterminé de leur existence, des hommes et des femmes choisissent de consacrer une part de leur temps à des engagements bénévoles. Les chiffres sont éloquentes. Deux Français sur trois se déclarent membres d'une association. Ces millions d'engagements éducatifs, sportifs, culturels, civiques ou protestataires qui, souvent, ignorent ou bousculent les solidarités de statuts ou de générations, tissent en permanence la trame du lien social et contribuent concrètement à « faire société ». Dans les domaines que n'appréhende pas le service public ou qui n'intéressent pas le secteur marchand, l'engagement associatif est complexe. On pourrait le réduire à une façon confortable de se donner bonne conscience en réservant cette part minimale de générosité qui fait que le regard porté sur les autres peut être exempt de calcul. C'est ce à quoi s'est trop souvent réduite cette ancêtre de l'attention portée aux autres qu'était la charité, dans son acception religieuse et dont on trouve encore la trace dans nombre d'engagements associatifs caractéristiques des pays de culture anglo-saxonne. **L'engagement bénévole n'est pas plus réductible à la générosité qu'il ne l'est à la charité.** Sa fonction n'est pas de satisfaire un besoin irrépressible de se



justifier moralement de la part de celui qui s'engage. Il exige un minimum d'objectivité, de construction rationnelle de l'objectif autour duquel s'organise l'engagement. Il ne doit pas être substitutif des carences de la puissance publique dans la gestion de l'intérêt général. Mais cette aptitude à dépasser les égoïsmes individuels pour dessiner les contours d'une action collective, qu'elle soit circonscrite à la satisfaction que souhaitent en retirer ceux qui l'organisent ou qu'elle s'affirme, comme l'instrument d'un projet plus vaste, ne comporte aucune rétribution financière, ne sup-

pose aucun partage de bénéfices. Seule la satisfaction du résultat de l'action engagée est de nature à compenser le temps qui lui a été consacré. L'engagement associatif bénévole relève donc d'une logique militante.

La diversité des engagements

La figure du militant fait partie d'un idéal type. La réalité est plus nuancée. Selon les attentes des membres de l'association, l'on se rend compte que des nuances d'engagement distinguent

les militants qui partagent clairement les valeurs qui fondent l'engagement associatif du simple adhérent ou même de l'utilisateur consommateur de services dont l'adhésion est conditionnée par la nature des prestations qu'il attend de l'association.

Mieux accompagner l'activité bénévole

Les bénévoles n'ont pas seulement besoin d'un statut mais plutôt de mesures susceptibles de favoriser leur engagement. En raison même du bénévolat et de la grande diversité des formes qu'il revêt, un engagement trop rigide lui serait préjudiciable. L'action bénévole requiert de ceux qui s'y engagent une disponibilité qui ne saurait en faire l'apanage exclusif des retraités ou des "inactifs". La diversité de la société doit pouvoir trouver à s'exprimer au travers du militantisme associatif...

Le développement de la vie associative reposant, pour l'essentiel, sur l'engagement bénévole, il conviendrait de rechercher des solutions de nature à favoriser cet engagement.

(Extrait du livre "La liberté de s'associer", par Jean-Michel Ducomte et Jean-Marc Roirant - Éditions Privat).

FORUM

L'argent et l'école

La dépense intérieure d'éducation comptabilise l'ensemble des dépenses engagées, de la maternelle à l'université, y compris la formation continue, dépenses supportées par l'Etat, les collectivités locales et les ménages (1). Dans ce cadre général, comment intervient la gratuité de l'enseignement ?

Ce principe de gratuité, solidement établi depuis 1881, permet à tous de bénéficier de ce service public sans contrepartie financière (y compris pour l'école maternelle) mais il ne concerne que la formation et la rémunération des maîtres pris en charge par l'État et le fonctionnement général des établissements pris en charge par les collectivités (mairies pour les écoles, départements pour les collèges, régions pour les lycées et l'enseignement supérieur).

Il reste donc un certain nombre de problèmes évoqués en 2002 par le rapport de B. Toulemonde et régulièrement soulevés par les associations de parents d'élèves ou les D.D.E.N.

Les fournitures scolaires par exemple. Si l'on peut convenir facilement que le petit matériel individuel, propriété de l'élève soit pris en charge par les familles, qu'en est-il des manuels, du matériel pédagogique collectif : matériel audiovisuel, informatique, de reproduction... ? La plupart des collectivités locales y souscrivent volontiers mais à des hauteurs différentes, en fonction de leurs moyens... ou de leur engagement ! D'autre part, si la gratuité s'applique aux activités d'enseignement obligatoire, déléguées pendant le temps scolaire, dans le cadre des programmes officiels, qui doit

donc prendre en charge le coût des activités sportives ou culturelles nécessitant des frais de transport et des droits d'entrée ? Peut-on solliciter, et à quel niveau, la participation financière des familles à des activités facultatives comme les sorties scolaires ? Localement des solutions sont trouvées avec l'aide de parents d'élèves ou d'associations, en particulier les amicales laïques.

Pour l'enseignement primaire, se pose également la question de la gestion des fonds. En effet, ces établissements ne possédant pas de personnalité juridique, les enseignants ne peuvent gérer de l'argent ; il est donc indispensable de créer une structure pouvant légalement administrer un compte. Les coopératives scolaires, réglementées par un circulaire de l'E.N. répondent à cette obligation : elles peuvent être indépendantes ou affiliées à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE).

Ainsi l'Association Départementale OCCE du Puy-de-Dôme, regroupe 517 coopératives, essentiellement dans le 1er degré. Au 31 août 2010, l'avoir de ces coopératives s'équilibrait à 1 529 000 €. Les recettes proviennent essentiellement de subventions de l'État ou des collectivités locales (18,73 %), de ventes diverses : calendriers, photos de classe... (23,56 %), du produit des différentes activités éducatives : ventes d'objets fabriqués par les élèves, journaux scolaires et différentes manifestations (52,49 %) ; les dépenses étant affectées pour 66,44 % à la réalisation d'activités éducatives. Cependant, l'objectif de l'OCCE dépasse largement les problèmes financiers auxquels il est associé. La coopérative scolaire, société d'enfants gérée par eux avec l'aide

du maître, est au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire. Elle ne se substitue pas aux obligations des collectivités territoriales mais elle contribue à la réalisation de projets, initiés par les élèves, à la gestion desquels ils sont associés et pour lesquels, ils doivent réfléchir aux possibilités de financement ; la participation des familles ne pouvant être que volontaire et modique.

L'article L111-1 du code de l'éducation déclare l'Éducation comme la première priorité nationale. Outre la transmission des savoirs tels qu'ils sont décrits dans "le socle commun des connaissances", l'école doit faire partager les valeurs de la République dans un souci d'égalité des chances. La gratuité effective de l'enseignement en est une condition incontournable. Elle passe par un engagement sans faille de l'État, une participation active et équitable des collectivités locales et un accompagnement des familles modestes.

(1) En 2008, la France a consacré 129,4 milliards d'euros à son système éducatif ; ce montant représente 2 020 € par habitant, soit 7 780 € par élève ou étudiant. Il est supporté principalement par l'État : 60 % des dépenses (dont 54,1 % par l'E.N.), par les collectivités territoriales : 23,8 %, par les familles : 7,9 %, par les entreprises : 6,6 %, 1,7 % revenant d'autres organismes (CNASEA, CAF...).

La part de l'état a diminué de 7 % entre 1985 à 2008 ; la part des collectivités territoriales augmentant de 8,7 % pendant la même période suite aux lois de décentralisation. A titre de comparaison, la France arrive au 8ème rang des pays de l'OCDE (légèrement au dessus de la moyenne pour l'école maternelle et le lycée, légèrement en dessous pour l'école primaire et le collège).

(D'après le rapport public thématique établi par le Cour des Comptes en mai 2010 : "L'Éducation Nationale face à l'objectif de réussite de tous les élèves").

Jacques Bouffier, ancien délégué départemental à l'OCCE 63

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FAL - Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28
E-mail : auvergnelaïque@fal63.org
Directeur de publication : Gérard Chanel
Rédacteur en chef : Guy Grand
Secrétaires de rédaction :
Frédéric Rideau, Françoise Manry
Comité de rédaction : Alain Bandiera,
Gérard Chanel, Marcel Col, Régis Faucheu,
Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Roland Moulin
Conception/réalisation - Impression : fusium
04 73 73 25 25 - F25067
Abonnement 1 an : 16 €
Commission paritaire n° 0411 G 84688
Dépôt légal : mars 2012 - N° 435